

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve,
M. DOS SANTOS Jacques,
M. POMMERY Terry,
M. BARBIER François,
Mme BROCARD Marie-Laure,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/01

**Modification du projet définissant les zones d'accélération
du développement des énergies renouvelables.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et en particulier son article L123-19-1 qui définit les conditions et limites dans lesquelles le principe de participation du public, prévu à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, est applicable aux décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration ;

VU le Code de l'Energie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

VU le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le Conseil Régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Ile-de-France le 14 décembre 2012 ;

VU la délibération n°2023/12/03 du 26 décembre 2023 portant définition des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

VU la lettre d'observation de la préfecture en date du 22 février 2024 demandant de retirer la délibération n°2023/12/03 du 26 décembre 2023 et d'adopter un nouveau projet ;

VU les observations et propositions du public recueillies lors de la consultation publique ;

VU le dossier soumis aux observations du public et transmis pour avis au Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20240323-2024_03_01-

CONSIDERANT que les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

CONSIDERANT que l'élaboration des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public et d'un débat en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT que le public a été invité à formaliser ses observations et propositions par avis publié sur le site de la commune le 24 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que le projet doit se limiter à l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables et ne doit pas contenir de secteur d'exclusion à l'installation d'énergies renouvelables ;

CONSIDERANT que le projet validé par la délibération susmentionnée affirme l'orientation suivante : « l'exclusion de toute implantation de parcs éoliens en ce qu'elle comporte un impact trop négatif sur le paysage et viendrait en opposition avec les objectifs de protection du vignoble AOC Champagne » ;

CONSIDERANT qu'il convient de purger le projet d'accélération du développement des énergies renouvelables d'une telle exclusion en conformité avec les dispositions cumulées des articles L141-5-3 (2°) du Code de l'Énergie et L151-42-1-II du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MODIFIE le projet de définition des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables,

INVITE Madame le Maire à transmettre cette décision au référent préfectoral et aux instances de la Communauté d'agglomération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20240323-2024_03_01-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steve,
M. DOS SANTOS Jacques,
M. POMMERY Terry,
M. BARBIER François,
Mme BROCARD Marie-Laure,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/02

**Retrait de la délibération n°2023/11/02 relative au transfert au SDESM de la compétence
« infrastructure de recharge pour véhicules électriques »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne,
Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM),
Vu la lettre d'observation de la préfecture en date du 22 janvier 2024,

Considérant que la Commune de Saâcy-sur-Marne n'est pas directement adhérente au SDESM,

Considérant que le SDESM dispose de l'exercice de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique » pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence,

Considérant la lettre d'observation quant à la légalité de la délibération n°2023/11/02 tenant à l'impossibilité de transférer une compétence au SDESM, syndicat dont la commune n'est pas membre à titre individuel.

Considérant que la préfecture demande ainsi le retrait de ladite délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

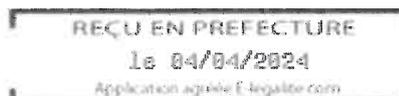
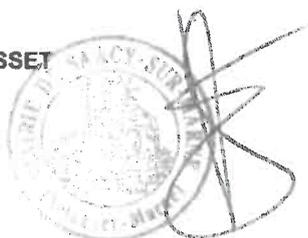
RETIRE la délibération n°2023/11/02 relative au transfert au SDESM de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques »,

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -
Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/03

Adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et transfert des compétences « autorité organisatrice de la distribution de gaz » et « infrastructure de recharge pour véhicules électriques »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-18, L2224-31 et L2224-37 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la loi du 7 décembre 2006 incite à la création d'un syndicat départemental exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne est représentée au sein du SDESM par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne souhaite adhérer directement au SDESM pour l'exercice de la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne souhaite également adhérer au SDESM pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;

Considérant que les adhérents au SDESM supportent des contributions correspondant aux compétences transférées, arrêtées annuellement par délibération syndicale du SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au SDESM,

DECIDE de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution de gaz »,

DECIDE de transférer la compétence « Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

DESIGNE comme délégués au comité de territoire :

2 délégués titulaires : - Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne et Mme TETEREL Marine.

1 délégué suppléant : - M. LEBRUN Alain.

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_BE-077-217703974-20240323-2024_03_03-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Stève - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -

Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc -

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/04

**Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation
de bornes de recharge pour véhicules électriques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38 ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2024/03/03 portant Adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et transfert des compétences « autorité organisatrice de la distribution de gaz » et « installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ;

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la Commune de Saâcy-sur-Marne est adhérente au SDESM et lui a transféré l'exercice de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique » ;

Considérant les lieux d'implantation des deux bornes de recharge, fixés conjointement entre la commune et le SDESM ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition du SDESM les terrains d'assiette de l'implantation des 2 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la localisation des bornes de recharge comme suit :

- o Parking dit du Lavoir (rue des Ecoles, après l'aire de jeux),
- o Parking du cimetière (rue des Couturelles),

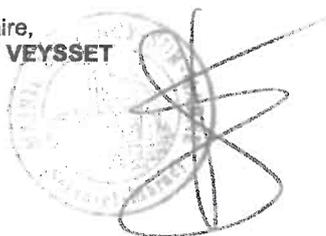
APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20240323-2024_03_04-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -

Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc -

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/05

Achat de la parcelle H 1348 (bord de Marne)

Madame VEYSSET informe le Conseil Municipal que la parcelle H1348 d'une surface de 498m² est contiguë à la parcelle H1349 qui est déjà propriété de la commune de Saâcy-sur-Marne.

Elle indique que l'acquisition de cette parcelle permettra d'une part d'étendre la maîtrise foncière du rivage de la rivière Marne (et donc du chemin de halage) et d'autre part de permettre la réalisation d'un projet d'installation d'une halte fluviale à cet endroit.

En conséquence, il est nécessaire d'acquérir cette parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'accord de l'actuel propriétaire, sur la base d'un prix d'achat de 2€/m²,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

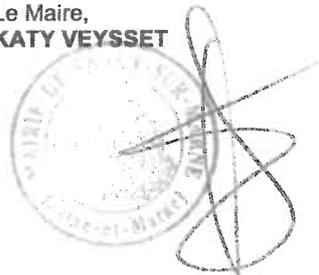
DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle H1348, d'une surface de 498m², pour un montant de 996 € (hors frais de notaire),

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2024 0323-2024_03_05-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -

Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc -

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/06

**Approbation des conventions d'accès au service en ligne
de la Caisse d'Allocations familiales (CAF)**

Mme le Maire indique que pour faciliter les relations entre la Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la commune de Saâcy-sur-Marne, il est opportun de créer un espace numérique « Mon compte partenaire » auprès de la CAF.

La création de cet espace permettra d'accélérer les relations avec la CAF, notamment dans les domaines suivants :

- > Gestion de l'agrément CAF pour l'exploitation de l'Espace de Vie Sociale (EVS) ;
- > Gestion des allocataires CAF des logements locatifs communaux,

Il convient donc de conclure à la fois une convention d'accès à « mon compte partenaire » et un contrat de services associé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu les projets de convention d'accès et de contrat de service.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

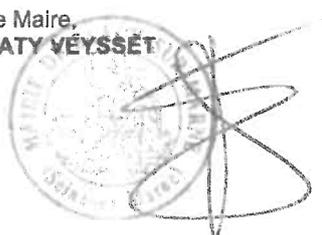
APPROUVE la convention d'accès à « mon compte partenaire » et le contrat de service associé, entre la commune et la « Caisse d'Allocations Familiales ».

AUTORISE le Maire à signer la convention d'accès, le contrat de services et tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée f.4eyaltes.com

99_DE-077-217703974-20240323-2024_03_06-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes
M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -
Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc -

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/07

Dénomination de plusieurs voies et lieudits dans le village

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-30 qui prévoit que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation »,

Vu la délibération n°2023/07/03 portant dénomination de plusieurs lieudits et rues du villages,

Considérant les difficultés rencontrées par certains administrés dans la réception de colis ou de courriers, du fait de l'absence de dénomination établie de leur rue,

Considérant les observations et retour de certains habitants nécessitant de modifier certaines dénominations existantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la dénomination « la Croix de Citry » pour le lieudit situé à l'intersection de la RD70 et de la RD55,

ADOpte la dénomination « le Chemin Vert » pour le lieudit situé sur la RD55 comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la RD70,

RETIRE la dénomination « Route de la Laiterie » pour la voie située sur la RD55 comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la RD70,

MODIFIE la dénomination du « Chemin rural dit du Chemin vert » en « Chemin Derrière le Parc »,

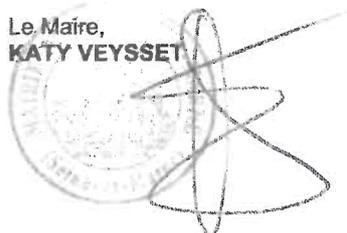
ADOpte la dénomination « Rue des Meuliers » pour la voie située sur la RD68 entre la rue du Bois Moret et la rue du Poirier Coral,

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux riverains de ces rues, aux services de la Poste ainsi qu'au service foncier.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée F. legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2024 0323-2024_03_07-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 23 MARS 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la
convocation :
19/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjointes

M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine –

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme ESCULIER Dorys donnant pouvoir à Mme DELACOURT Dominique,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

Absents :

M. POMMERY Steeve - M. DOS SANTOS Jacques - M. POMMERY Terry - M. BARBIER François -

Mme BROCARD Marie-Laure - M. BEZ Jean-Marc -

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

Secrétaire auxiliaire : Mme MONTAMBAULT Sylvie.

Délibération n°2024/03/08

Fixation des tarifs des emplacements de la « Foire de Printemps »

Madame le Maire indique que la municipalité va organiser un nouvel événement intitulé « Foire de Printemps » qui se déroulera une fois par an en début mai. Elle réunira des entreprises de tout type, de Saâcy ou d'ailleurs, désireuse d'augmenter leur visibilité auprès du public et développer leur clientèle.

Pour ce faire, il convient de définir des tarifs d'emplacement pour ce nouvel événement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

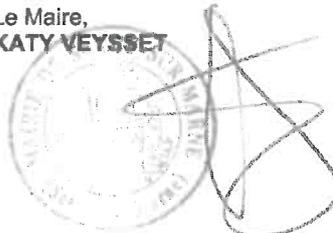
DECIDE de fixer les tarifs des emplacements pour la « Foire de Printemps » comme suit : 5€ le mètre linéaire.

INDIQUE que ces tarifs seront reconduits d'année en année pour ce même événement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/04/2024.

Publication du :
04/04/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2024

Application agréée F.legalite.com

99_DE-077-217703974-20240323-2024_03_08-